



CAP Avenir
Le Meltem – Tour C
Rue Wangari Maathai
57140 Norroy-le-Veneur

1

CAP Avenir vous informe

Laurence LUSSIER
Responsable Pédagogique
Evaluatrice
Tel : 06 74 72 20 67
E-mail : l.lussier@cap-avenir.fr

Compte Rendu du Webinar du 09/03/2021

EVALUATION EXTERNE

Intervention conjointe FEDESAP + HAS

- Véronique GHADI – Directrice qualité accompagnement social et médico-social
- Christian SAOUD – Président de la commission sociale et médico-sociale et membre du collège HAS
- Régis GRANET – Directeur juridique et qualité de la FEDESAP

Le rôle de la HAS :

Autorité publique indépendante créée en 1970 : Protection des libertés publiques, respect des droits des patients, à caractère scientifique

Les missions : Evaluation des biens de santé, évaluation des pratiques des établissements, recommander les bonnes pratiques.

Fusion ANESM + HAS : Volonté de réformer le modèle d'évaluation des ESSMS à l'horizon 2022.

Loi du 24/07/2019 : Réflexion sur un nouveau référentiel et les enjeux de l'évaluation :

- Permettre à l'utilisateur d'être acteur de son parcours
- Renforcer la dynamique qualité des services des ESSME
- Promouvoir une démarche porteuse de sens

Le référentiel doit porter des valeurs, celles des ESSMS.

La démarche d'évaluation :

- Au près des usagers
- Au près des professionnels
- Au près des responsables des établissements



La procédure d'évaluation :

Juin à Sept/2019 : Définition des orientations stratégiques de la méthode de travail.

2

Sept à Oct/2019 : Mise en place de groupes de travail représentatifs du secteur social et médico-social.

Réflexion nationale, centrée sur la personne :

Neuf groupes de travail pour une refonte de l'évaluation

Le travail de refonte de l'évaluation s'organise en neuf groupes dont "un groupe de travail transversal dont la mission est d'établir les méthodes, les outils de l'évaluation et le format du rapport".

Les huit autres thématiques portent sur :

- Les droits, la protection et la bienveillance ;
- La parole, l'autonomie et l'expérience ;
- La personnalisation de l'accompagnement, des parcours, rôle des aidants et proches ;
- La scolarisation, les apprentissages, l'insertion sociale et professionnelle ;
- La participation à la vie sociale, culturelle et ouverture sur la cité ;
- La prévention et gestion des risques ;
- Les soins et accompagnements à la santé ;
- La stratégie des établissements et services.

L'année 2020 a été impactée par la crise sanitaire, un an de retard par rapport au calendrier annoncé initialement, la clôture des travaux de groupes est réalisée en Décembre 2020.

En janvier 2021, consultation sur le référentiel proposé en trois chapitres :

- La personne
- Le professionnel
- Les établissements et leur gouvernance
- 38 objectifs
- 189 critères

METHODES EVALUATIVES

Accompagné « Traceur » : Cibler les résultats par une approche « Terrain »

Audit du système : Evaluer les organisations pour s'assurer de la maîtrise des PP sur le terrain

MOYENS

Entretiens

Observations

Revue documentaire



Calendrier :

- Guide d'évaluation Juin 2021
- Publication du référentiel Novembre 2021
- Tout le 1er semestre 2022 sera une période « Test », il n'y aura pas d'évaluation des ESSMS sur cette période, mais pas encore acté définitivement.

3

L'octroi des habilitations aux organismes :

- Indépendance
- Professionnalisation
- Activités et connaissances des secteurs
- Engagement à utiliser les outils de la HAS
- Accréditation COFRAC (Pas encore acté) / Habilitation limitée dans le temps
- Contrôles renforcés et aléatoires de la HAS, qui sera destinataire des rapports d'évaluation

Rappel aux ESSMS qu'ils doivent être en évaluation continue de leurs pratiques professionnelles.

Le rythme des évaluations :

- On ne parle plus d'évaluation interne et externe, mais d'évaluation des pratiques professionnelles, qui serait calquée sur la durée du CPOM et du projet d'établissement, c'est-à-dire « Cinq ans ».

Un moratoire a été mis en place par l'état concernant les évaluations, il est valable jusqu'au 31/10/2021, après le nouveau référentiel, s'il est validé, devra être utilisé.

Les nouveaux critères du référentiel, ressemblent tout à fait aux précédents à peu de chose près.

Durée moyenne d'une évaluation : 02 à 03 jours à deux évaluateurs (Impératif)
Consignes : Pas de sanctions, par contre vérifier systématiquement l'avancée des plan d'action d'amélioration.